



Rapatriement partiel : Manquement complet à la parole donnée ?!



Ce redéploiement de collègues de la branche Surveillance (Surv) vers la Province était-il trop beau ? Le vendredi 9 juillet dernier, lors de la réunion d'information tenue au siège de la direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), sur le retour partiel de collègues (30) au 01/09/2021, nous y avons encore cru : à un certain « dialogue social », à la parole donnée, aux besoins métiers.

Et puis patatras. Deux exemples nous confortent dans notre approche.

- Le 1^{er} est relatif à une demande liée, c'est-à-dire que cela concerne un couple de collègues.
La Direction indique que puisque dans l'unité d'origine (ouverte) d'un des membres du couple il y a des besoins en matière d'emplois¹, alors l'autre membre du couple est tenu de rentrer, quand bien même son unité d'origine est fermée ! Et, pour ne rien arranger, on réaffecte cet autre membre du couple, sans demander préalablement son avis, dans une unité où l'encadrement est très « particulier »².
- Le 2^d est relatif à un agent répondant aux critères listés par la direction pour rentrer parmi les derniers à Roissy. En effet, étant redéployé 2^{de} vague (V2) bénéficiant d'une certaine ancienneté, il s'attendait à y rentrer après le retour des redéployés 1^{ère} vague (V1) et après les plus jeunes que lui en Douanes à Roissy. Mieux, puisque son terminal est ouvert, il s'attendait à y rentrer, et non pas à être redéployé dans le même terminal « particulier ».

Dans les 2 cas, l'argument métier ne tient pas. Tantôt dans l'unité d'accueil les besoins liés au Brexit sont toujours aussi conséquent, tantôt les besoins de l'unité d'accueil vont même en augmentant, avec la mise en service du nouveau terminal de Calais 2015.

Nous escomptons que la DIPA respectera les engagements pris devant les agents et la représentation du personnel. En cas de besoins, réels et qui ne mettraient pas en difficulté l'unité d'accueil, pour retourner sur la plateforme aéroportuaire, il faut garantir un retour dans l'unité d'origine.

Le lundi 26 juillet 2021

¹ L'encadrement de l'unité d'origine contredit même la Direction sur les besoins d'emplois à pourvoir. Là où la Direction dit « 2 », l'encadrement de l'unité répond « 1 seul ».

² Concerné en moment par une enquête du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) sur le suicide d'un agent de la BSE T2E en juillet 2020. Une séance du CHSCT se tient spécialement sur cette enquête ce mardi 27 juillet 2021.